



# LE PAILLY

Bulletin Municipal – Décembre 2020

## La commune vous informe....

### Sommaire

Mais aussi :

Dernières manifestations et faits marquants

Travaux

Résumé des derniers conseils municipaux

Infos diverses

Infos pratiques

A la une :

Au revoir à Marguerite, la centenaire du Pailly

Etat civil

A retenir

Le monde associatif

Agenda des manifestations

### A la une

#### **Au revoir, à Marguerite, la centenaire du Pailly**

Ce lundi 15 novembre, notre centenaire s'en est allée...

Nous ne verrons plus ce p'tit bout d'femme souriante et blagueuse, déambuler dans les rues de notre village. Toujours un mot pour rire, elle aimait la convivialité et répondait toujours présente lors des manifestations festives organisées par la municipalité et les associations. Coquette et enthousiaste, elle était la première sur la piste pour danser une valse, une marche ou une polka au son de l'accordéon. Elle a participé au Club de l'Amitié pour jouer au Scrabble et au Triomino pour partager un après-midi agréable avec ses amis. Elle a découvert l'Alsace, les Alpes, le sud de la France lors de séjours chez ses enfants et d'autres contrées avec le refuge du Cheminot. Marguerite prenait plaisir à cuisiner de bons petits plats pour régaler ses enfants et ses petits-enfants lors des repas de familles. Passionnée de nature, elle bichonnait ses fleurs et son jardin et récoltait avec beaucoup de fierté les fruits de son verger. Rien ne devait se perdre ! Elle a longtemps participé avec assiduité aux cours de gymnastique à Chalindrey, se déplaçant avec sa petite voiture jusqu'à plus de 90 ans. Marguerite était une femme de caractère : veuve d'Albert à 37 ans, elle a assumé seule l'éducation de ses 5 jeunes enfants avec amour et bienveillance avant de se remarier avec Marcel en 1965, disparu 20 ans après. Elle a dû courageusement affronter les décès prématurés de ses enfants Annick, Hubert et Michel.

Malgré une vie semée d'épreuves douloureuses, Marguerite a su garder son optimisme et sa bonne humeur sans jamais se plaindre. Elle a eu l'immense joie d'accueillir 12 petits-enfants, une trentaine d'arrière-petits-enfants et 7 arrière-arrière-petits-enfants qui l'ont comblée de bonheur. Ayant perdu progressivement ses repères et ne se sentant plus rassurée chez elle à l'approche de l'hiver, Marguerite est rentrée à l'EHPAD St Augustin le 22 octobre et la maladie l'a malheureusement emportée le 15 novembre.

Rappelons-nous toujours de son dynamisme, de son courage et de sa joie de vivre.

Pour ses 100 ans, Marguerite était entourée de ses proches.



Notre centenaire Marguerite et sa jeune « dauphine » Paulette, seulement 89 ans !

## Dernières manifestations et faits marquants



### Exposition « Costumes à la Renaissance »

De la mi-juin à la mi-septembre 2020, des costumes de personnages historiques du château au XVIème siècle ont agrémenté le « Salon Doré ».

Sous la houlette d'Anaïs MERAT (costumière diplômée qui occupait le poste de chargée de mission de l'ARCP), les doigts d'or des couturières bénévoles ont confectionné ces chefs-d'œuvre installés sur des mannequins en osier « Made in Fayl-Billot ».

Les magnifiques costumes de l'exposition seront encore visibles en 2021.

### Le Yoga du rire

Organisé par l'association Renaissance du Château du Pailly, le Yoga du Rire a fait partie, durant l'été, des animations. Les 56 participants ont beaucoup apprécié les 7 séances. Renouvellement probable l'année prochaine.



Une bonne manière d'allier bonne humeur et détente.



### Visites guidées animées du mois d'août :

Le premier et le dernier week-end d'août, l'ARCP a organisé 6 visites guidées animées par de nombreux acteurs et figurants costumés.

Les scénettes ont permis de faire revivre le passé de la vie au château.

Ces représentations ont connu un succès formidable avec un taux de réservation de 100% et une grande satisfaction des 112 spectateurs.

Les acteurs et figurants ont fait une haie d'honneur pour remercier les visiteurs.

### 15 août 2020 : Pique-nique au Château

Par une belle journée ensoleillée, une cinquantaine de villageois ont participé au pique-nique annuel. Sous la magnifique « Allée des tilleuls », en toute convivialité et plaisir de retrouvailles, les Paillois ont dégusté un repas tiré du sac. L'après-midi s'est terminé par des jeux de société sans oublier les prouesses de Philippe à la guitare.

Un grand merci pour ce beau moment organisé dans le respect des gestes barrière.



L'ombre de « l'Allée des Tilleuls » a été très appréciée.



### **21 août 2020 : Spectacle théâtral « Le Bastringue »**

En plein air, dans la cour intérieure du château, la compagnie « Le Hérisson masqué » de Hortes a présenté cette pièce de théâtre de rue devant 200 personnes. Malgré une météo capricieuse, les spectateurs ont apprécié ce moment festif qui leur a permis de retrouver la joie et la convivialité en cette période de restriction culturelle.

Eclats de rire garantis avec la troupe du « Hérisson Masqué »

### **13 septembre 2020 : Marché artisanal**

Programmé courant mai puis reporté en septembre, à cause de la crise sanitaire, le Marché Artisanal a rencontré un fort succès avec ses 1.034 entrées et grâce aux nombreux commerçants et artisans présents dans la cour et les jardins du château.



Les visiteurs ont pu se restaurer et découvrir les producteurs locaux.



### **19 et 20 septembre 2020 : « Journées Européennes du Patrimoine »**

Sous un soleil éclatant, 392 visiteurs se sont donné rendez-vous pour admirer le joyau de notre village et flâner dans les allées de ses jardins à la Française.

Les visites guidées gratuites ont été très fréquentées (289 personnes) à la grande satisfaction des touristes venus de tous horizons.

Notre joyau paillois et ses jardins.

Photo C. Péchiré

### **24 et 26 septembre 2020 : Opération « Nettoyons la nature »**

Le groupe scolaire s'était inscrit à cette séance pédagogique organisée par les supermarchés E. LECLERC, mais la météo n'a pas permis leur participation. Cependant quelques bénévoles et conseillers municipaux ont récolté une vingtaine de kilos de déchets dans les rues, le centre du village ainsi que les abords de la salle des fêtes et du terrain de foot.

Ces « irréductibles Paillois » ont récidivé le 14 et le 17 octobre en désherbant le cimetière tout en respectant les consignes « Zéro Phyto ».

Un grand merci à tous ceux qui entretiennent notre village pour le bien-être de tous !



Une équipe « d'irréductibles Paillois »



### Cérémonie du 11 novembre :

Elle s'est déroulée en « comité restreint » dans le respect des gestes barrières et des distances sanitaires.  
 En espérant que la prochaine cérémonie d'hommages aux « Morts pour la France » pourra être partagée par le plus grand nombre.

La coupe de fleurs devant le monument en hommage aux « Morts pour la France ».

## Travaux

### Cimetière

Le projet de restructuration du cimetière continue comme prévu. Il concernait 48 sépultures lors du 1<sup>er</sup> état des lieux. La réunion publique s'est déroulée le 19 novembre dernier et marque le « jour 0 » de la procédure qui va durer au minimum 3 années. Au jour de la réunion, 2 concessions avaient été rénovées et sont donc sorties définitivement de la procédure.

La mairie se tient à votre disposition pour traiter toutes vos questions et enregistrer vos demandes de travaux. L'entreprise Ad Vitam qui met à notre disposition ses compétences juridiques, sera seule habilitée à valider l'éventuelle sortie de la reprise des concessions. Fleurir et désherber le pourtour de la tombe ne suffit pas !



Beaucoup se sentent concernés par la réorganisation du cimetière.



### Des fuites ... encore des fuites !

Mais cette fois-ci au niveau du toit de l'église Saint Jean-Baptiste. En effet la couverture a subi les assauts du temps et doit être refaite à neuf. Tout semble correct en ce qui concerne la charpente existante. Des devis vont être demandés pour la réfection.

En fonction des coûts et des subventions accordées, un appel aux dons pourrait être lancé.

La toiture de l'église s'est beaucoup dégradée ces dernières années.

### Zéro phyto :

Afin de parfaire la qualité de l'enherbement des trottoirs de la rue de la Nouette et de la Libération, un réensemencement par retouches sera effectué sur les zones les moins fournies par l'association Défis 52. Le stationnement sur les trottoirs pourrait être restreint temporairement.



Ensemencement d'un trottoir (Photo d'archives)

## Chemins de randonnées

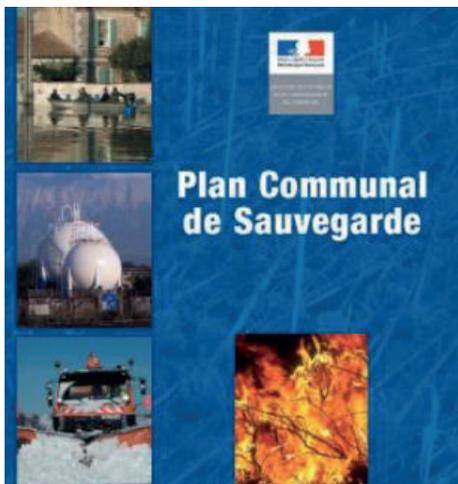
Afin de satisfaire les marcheurs de tous niveaux et favoriser le développement touristique du « Château du Pailly », la municipalité va intégrer le projet de Cohons, Noidant-Chatenoy et Chalindrey pour créer des sentiers de randonnées reliant les « jardins suspendus » au « Fort du Cognelot ».

Avec l'appui du conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, les pelouses sèches classées « Natura 2000 » seront un atout pour demander les subventions aux financeurs (État, Conseil départemental de la Haute Marne, ...).

Les randonneurs pourront ainsi admirer les superbes points de vue depuis les contreforts du Plateau de Langres et découvrir l'incroyable biodiversité des pelouses sèches. L'aménagement des sentiers pourrait nécessiter l'aide de bénévoles dès le printemps. Merci de vous faire connaître à la mairie !



Plusieurs points de vue seront proposés.



## Plan communal de sauvegarde

Afin de mieux protéger les habitants de notre village en cas d'évènement naturel majeur ou d'accident technologique (SNCF, TRAPIL, ...), la commission « Sécurité » a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui été validé par les services de la Préfecture. L'objectif du plan communal de sauvegarde est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à toutes les situations. Le PCS fait l'inventaire des moyens matériels et humains qui peuvent être mobilisés par la commune et des procédures d'appui par la Préfecture, notamment au profit des personnes vulnérables. Nous sommes la 2<sup>ème</sup> commune du sud de la Haute-Marne à mettre en place un tel dispositif de sécurité. Une version publique du document est consultable en mairie.

PCS : un dispositif pour améliorer et mieux orienter l'aide de la Préfecture au cours d'un évènement majeur.

## Résumé des derniers conseils municipaux

Le conseil municipal s'est réuni à 4 reprises depuis le mois de juillet. Nos travaux ont avant tout porté sur la finalisation du dossier de la construction du château d'eau. Nous avons délibéré sur 2 avenants budgétaires afin de régulariser administrativement le dossier et permettre le paiement des entreprises concernées. Nous avons régulièrement suivi les problèmes du réseau de distribution d'eau potable en raison des fuites issues de la montée en pression dans les canalisations. A l'heure actuelle plus aucune fuite importante n'est à déplorer.

Nous avons également délibéré sur le règlement du cimetière, les durées et tarifs des concessions et les différentes possibilités d'inhumation et de dispersion des cendres.

Nous avons validé le projet de rénovation intérieure de la salle de convivialité située sur la place de Verdun et son plan de financement estimé à 12 736,76 € et autorisé le maire à demander les subventions mobilisables sur ce dossier.

L'ensemble des comptes rendus des derniers conseils municipaux est consultable sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage de la mairie.

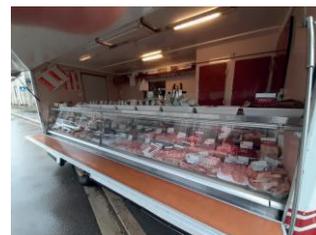
Nous avons voté des subventions pour 8 associations qui ont fait une demande par écrit au maire.

## Infos diverses

### Un nouveau boucher en tournée au Pailly

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, Christophe BOUARD, boucher-charcutier et traiteur à Arc en Barrois, a repris la tournée que faisait le regretté Olivier MICHEL de Chalindrey.

Christophe est ravi de pouvoir travailler au Pailly car il a résidé près de 30 ans à Chalindrey. Vous pourrez découvrir ses excellentes spécialités comme les « pavés d'Arc » (un saucisson sans peau et sans boyau), les magrets fumés ainsi que les filets mignons fumés ou tout autre produit de sa confection.



Un bel éventail de produits.



Le camion parcourt déjà les rues du village.

Il est présent le jeudi matin au marché de Chalindrey. Venez partager sa bonne humeur le jeudi après-midi lors de sa tournée dans les rues du Pailly. Si vous êtes nombreux, un passage supplémentaire pourrait être envisagé le samedi matin.

Vous pouvez le contacter pour vos futures commandes au 06 01 10 91 37 (de préférence par SMS).

A noter, les autres tournées dans le village réalisées par la boulangerie Jacquot et la boucherie Bailly de Chalindrey et la crèmerie du Plateau de Vesvres sous Chalancey.

### Le foot, ça bouge !

L'AMS Le Pailly et l'Entente Corgirnon-Chaudenay ont fusionné pour devenir l'Entente Sportive des 3 Châteaux (ES3C) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020. Ainsi, le nouveau club offre à ses 38 joueurs, 15 dirigeants et 2 arbitres la possibilité de participer aux championnats de Départementale 2 poule B et en Départementale 3 poule D.

Le nouveau bureau est composé de M Vincent LABOISSIERE (Président), M Théo ROBELLAZ (Vice-Président), M Christophe CALATAYUD (Trésorier) M Bastien DESVOYES (Secrétaire). Ils seront ravis de vous accueillir en tant que nouveau joueur ou comme simple spectateur lors de leurs matchs sur le stade du Pailly (calendrier consultable en page 7 ou sur le site internet de la mairie). L'assemblée générale du club ES3C aura lieu fin juin.

Les 2 équipes de l'Entente Sportive des 3 Châteaux (ES3C)



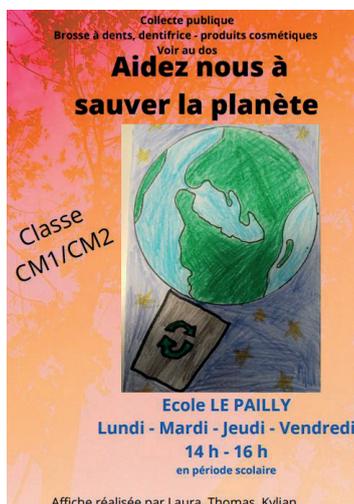
### Goûter des aînés :

Le traditionnel « Goûter des Aînés » ne pourra pas avoir lieu cet hiver. En remplacement, la commission « Affaires sociales » a validé et organisé une distribution de paniers garnis pendant le mois de janvier pour les personnes nées avant le 31/12/1945.

Chaque bénéficiaire pourra succomber aux délices des produits locaux et un ballotin de chocolats.

Nous souhaitons tous qu'un nouveau rendez-vous convivial puisse à nouveau avoir lieu l'hiver prochain.

Un moment d'échange très apprécié qui ne pourra pas avoir lieu cet hiver.  
(Photo d'archive)



## Recyclons avec l'école du Pailly :

Dans le cadre de l'éducation à l'écologie citoyenne, la classe des CM1 et CM2 de l'école de Le Pailly s'est inscrit à un programme de collecte publique. Les élèves sont très motivés par le lancement de cette opération et ont réalisé 5 affiches différentes.

Apportez leurs vos emballages et produits concernés pour valoriser leur engagement. N'hésitez pas à leur demander des précisions.

Les élèves ont réalisé 5 affiches différentes

## Déchetterie : Horaires d'hiver

Depuis le 2 novembre, la déchetterie de Chalindrey vous accueille aux jours et horaires suivants :

Lundi et mercredi de 10:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:00

Jeudi de 10:00 à 12:00

Vendredi de 13:30 à 16:00

Samedi de 9:00 à 12:00 et de 13:30 à 16:00

La déchetterie est fermée le mardi toute la journée

La déchetterie reste ouverte pendant le confinement et le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre.

L'accès est possible jusqu'à 10 minutes avant la fermeture.

La déchetterie sera fermée les 25 décembre 2020 et 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Merci de respecter les consignes qui vous sont données par le personnel sur place.

Un guide complet a été distribué dans votre boîte aux lettres et est disponible en mairie.



## Collecte de déchets :

Le SMICTOM SUD 52 a communiqué directement par un courrier déposé dans votre boîte aux lettres. Les documents fournis vous renseignent précisément sur la tarification incitative et les modalités de mise en place.

Vous pouvez retrouver tous ces documents en mairie ou sur le site internet du Smictom : [smictomsud52.fr](http://smictomsud52.fr)

A noter : Le Smictom sud 52 propose à la vente des composteurs de différents volumes adaptés à vos besoins dont le coût est pris en charge à 30 %, attention liquidation du stock jusqu'au 31/12/2020.



La période blanche vous permet d'optimiser votre tri des déchets.

## Facturation blanche des ordures ménagères

Le SMICTOM SUD 52 vous a informé que la période blanche liée au projet de tarification incitative a débuté le 1er septembre 2020, semaine 36, et s'achèvera début septembre 2021, en semaine 35. Pour rappel, les résidences principales et les professionnels bénéficient de 26 levées par an et les résidences secondaires bénéficient de 10 levées par an. Au-delà, chaque collecte du bac homologué sera comptabilisée en levée supplémentaire.

Vous recevrez, au terme de la période blanche, une simulation de facture correspondant à votre production de déchets ménagers résiduels durant cette période.

Cette période blanche permettra également d'ajuster la grille tarifaire qui sera communiquée au troisième trimestre 2021. L'application de la tarification incitative devrait alors débuter le 1er janvier 2022.

Grâce à votre espace personnel, vous pouvez suivre les levées de votre bac d'ordures ménagères (couvercle orange), consulter vos factures, déclarer un incident de collecte, déclarer un déménagement ou un changement de situation.

## Etat de catastrophe naturelle

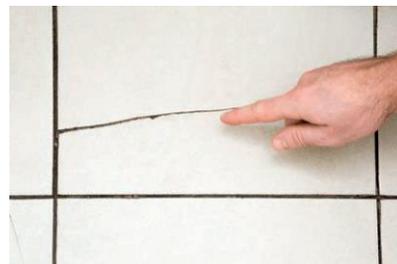
Suite à la sécheresse de cet été, vous êtes nombreux à avoir constaté l'apparition de fissures à l'extérieur de votre maison ou à l'intérieur des pièces.

La municipalité va demander le classement du Pailly en état de catastrophe naturelle.

Sur recommandation des services de la Préfecture de la Haute-Marne, la procédure doit démarrer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ne tardez pas, vous avez jusqu'au 31/12/2020 pour apporter les photos des fissures, votre attestation d'assurance à la mairie.

Si le village est classé en état de catastrophe naturelle, nous vous préviendrons par les moyens habituels et vous n'aurez que 9 jours pour faire votre déclaration à votre assurance.

Exemples de fissures liées à la sécheresse



## Déneigement

La pelle est l'outil indispensable pour déneiger le trottoir qui se trouve devant son domicile.

Utiliser du sel de déneigement, disponible en magasin, afin de prévenir l'apparition de verglas, est également efficace. Vous épandez ce sel sur le trottoir où la neige a déjà été enlevée. Mais ce sel peut être nocif pour l'environnement et n'est pas durable.



Petites astuces :

-il est judicieux d'enlever la neige le plus tôt possible, avant qu'elle ne fonde, qu'elle gèle et forme de la glace.

-en enduisant votre pelle avec de l'huile de table, la neige ne pourra pas s'accrocher, ce qui simplifiera votre tâche.

-il ne faut surtout pas jeter de l'eau chaude sur la neige, car cela transformera votre trottoir en une vraie patinoire.

-il ne faut pas obstruer les caniveaux et les bouches d'évacuation pour permettre l'écoulement des eaux.

## Pour vos prochaines demandes de travaux

Suite au remplacement de M Arnaud DESCHAMPS par Mme Caroline MARLOT au poste d'architecte des bâtiments de France, Cheffe de l'UDAP de la Haute-Marne, les règles d'urbanisme suivantes s'appliquent dans les 500 mètres autour des murs du château :

-Toiture : pente d'environ 40°, tuiles mécaniques de couleur rouge, avec un relief losangé, densité proche de 14 tuiles /m<sup>2</sup>, toit terrasse autorisé pour un garage ou une petite extension en liaison avec les bâtiments existants

-Fenêtres : teinte douce et claire hors blanc pur, en bois

-Fenêtres de toit : largeur 78 cm sur hauteur 98 cm, tolérance pour 78 x 118, à l'égout

-Portes : couleur foncée, hublots et demi-lune proscrits

\*porte d'entrée : en bois avec moulure pour créer un relief, ou une composition sur l'élément (le PVC et l'aluminium ne donne pas encore cet aspect)

\*porte de garage : à lames verticales, bois, aluminium autorisés, basculante ou refulante latérale autorisée, teinte foncée

-Volets : en bois sans écharpe, pleins ou persiennés.

-Baies vitrées : prédominance de la verticalité avec un rapport hauteur/largeur de 1.5, privilégier 3 vantaux, pas de volets roulants

-Vérandas : ossature foncée, serrurerie foncée – remplissage toiture par insertion de panneaux en verre

-Clôtures et portails : suivre les recommandations du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Pour plus d'informations, merci de vous adresser à la mairie.

### Les plantations privées en bordure de la voie publique :

Chaque propriétaire de plantations en bordure de l'espace public doit veiller à son parfait entretien afin que ces plantations ne débordent pas sur cet espace et ne représentent pas un danger pour les passants et riverains.

Les propriétaires de plantations qui dépassent de leur propriété en sont civilement responsables. En cas de dommage, leur responsabilité civile pourra être engagée (art. 1382 et suivants du code civil).

Cette responsabilité peut être mise en avant tant par la commune que par les administrés qui s'estiment lésés.

Par ailleurs, leur responsabilité pénale peut être également recherchée en cas de constatation d'une infraction à un arrêté municipal, aux dispositions du code rural, au code de la voirie routière...



Végétation gênant les piétons sur les trottoirs.



Les piétons peuvent se blesser et les véhicules être rayés ou cabossés.

De plus les différentes infrastructures, (lignes téléphoniques, électriques, ...) qui pourraient être endommagées ou dont le fonctionnement serait rendu aléatoire voire dangereux par des plantations privées non entretenues peuvent entraîner un dépôt de plainte de la part des concessionnaires.

Aussi le maire qui constate un défaut d'entretien de plantations qui débordent sur l'espace public et qui présentent un danger pour les administrés peut prendre un arrêté municipal afin de mettre en demeure le propriétaire des plantations d'effectuer les travaux d'élagage ou de taille nécessaires.

#### LE BON GESTE :

Nous ne pouvons donc que vous encourager à veiller à l'entretien de vos plantations situées en limite du domaine public pour la sécurité de tous.

### Votre isolation à 1€ : La bonne démarche

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage énergétique, les grands groupes producteurs sont incités à distribuer des aides pour que les propriétaires améliorent l'isolation de leur habitat.

De nombreuses entreprises se sont ruées sur cette aubaine et profitent de la crédulité de leurs futurs clients.

Depuis le 25 juillet dernier, le démarchage téléphonique est interdit mais les fraudeurs vont certainement trouver rapidement une parade.

Pour éviter les arnaques et profiter des aides, vous devez demander un devis à une entreprise classée RGE en qui vous avez confiance ou qui soit recommandée par vos proches. Pour cela, l'entreprise doit se déplacer chez vous, analyser la configuration de vos combles et murs extérieurs, vous expliquer quelle sera la nature des travaux à venir.

Vous pouvez, bien sûr, consulter plusieurs entreprises. Ne signez JAMAIS un devis sans vous laisser le temps de la réflexion.



Toujours faire les travaux par un professionnel en qui vous avez confiance.

# RGE



Prenez ensuite contact avec le service public FAIRE (Faciliter, Accompagner, et Informer pour la Rénovation Energétique).

Un conseiller vous aidera :

- à trouver la solution de rénovation adaptée à vos besoins,
- identifier les aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Vous connaissez alors tous les éléments pour choisir telle entreprise ou pour ne pas donner suite au projet.

Pour en savoir plus : contactez la DDT de la Haute-Marne 03.25.30.79.90 ou [www.faire.gouv.fr](http://www.faire.gouv.fr)

2 sigles à retenir pour avoir droit aux aides financières.

## Etat Civil

Naissances :	Fabio ANASTACIO-GONÇALVES Lou DÉCHANET-CAPELLI	le 28 juillet le 3 août
Mariage :	M DOUSSET Josselin-Mlle RAPPE Marie Justine	le 19 décembre
Décès :	Valério CHITTARO Marguerite HORIOT	le 9 novembre 15 novembre

## A retenir

### Mairie

Permanence des adjoints et de la secrétaire : mercredi de 10h à 12h  
Permanence du maire : samedi de 10h à 12h

Il n'est possible d'accueillir qu'une seule personne à la fois. **Pensez à venir avec votre masque et votre stylo !**

Afin d'éviter l'attente et améliorer la confidentialité, vous pouvez prendre un rendez-vous :

- par mail à [mairielepailly@orange.fr](mailto:mairielepailly@orange.fr),
- par téléphone au 03.25.88.19.83 pendant les permanences,
- par courrier en indiquant vos noms, prénoms et coordonnées ainsi que votre (ou vos) question(s), et nous vous contacterons dans les plus brefs délais.

***Pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage situés dans la cour de la mairie ou à vous connecter sur le site internet communal <https://www.lepailly52.fr/>***

### Bibliothèque

Horaire d'ouverture : mercredis et samedis de 10h à 12h dans le respect des règles sanitaires.

## Le monde associatif

<b>Entente des 3 châteaux (clubs de football du Pailly et Corgirnon-Chaudenay)</b>	
<b>Président : Vincent LABOISSIERE</b>	<b>06.72.02.09.86</b>
<b>Comité des fêtes</b>	
<b>Président : M Marc THIEBAUD</b>	<b>06.82.04.76.64</b>
<b>Association « La Pailloise »</b>	
<b>Président : Stéphane DUMONTIER</b>	<b>06.68.97.45.71</b>
<b>Le Pailly Tonic (Fitness)</b>	
<b>Président : M Marc THIEBAUD</b>	<b>06.82.04.76.64</b>
<b>Association « Renaissance du Château du Pailly » (ARCP)</b>	
<b>Vice-présidente : Mme Laurence DURUPT</b>	<b>06.03.84.45.12</b>
<b>Association des parents d'élèves</b>	
<b>Président : M Kévin ROYER</b>	<b>06.85.85.76.33</b>
<b>Association des bouilleurs de crus</b>	
<b>Président : M Samuel CEREGHETTI</b>	<b>07.61.21.19.04</b>
<b>Association de chasse « La fauvette »</b>	
<b>Président : M Fabrice PIOCHE</b>	<b>06.08.99.76.44</b>

## Agenda des manifestations

**(Sous réserve de restrictions particulières)**

### Janvier

29 janvier : Vœux de la municipalité.

### Février

6 février : Assemblée générale de l'ARCP

Fin février (date à préciser) : Assemblée générale de la Pailloise

### Mars

14 mars : ES3C (2) – Hûmes

28 mars : ES3C (2) – Saulxures

### Avril

4 avril : Concours de pêche à la truite par La Pailloise

18 avril : ES3C (2) – Rouvres

### Mai

De mai à septembre : Escape-game au château (sur réservation) par l'ARCP

9 mai : ES3C (2) – Laferté sur Amance

16 mai : Marché artisanal de l'ARCP et la Comité des Fêtes

30 mai : ES3C (2) – Sts Geosmes (3)

### Juin

Courant juin : Assemblée générale de l'association de chasse « La Fauvette »

5 et 6 juin : les « rendez-vous aux jardins » du château pour les enfants par l'ARCP

Mi-juin à fin septembre : Exposition « Costumes de la Renaissance » par l'ARCP

27 juin : Vide-greniers par le Comité des fêtes

27 juin : Jeu de quilles par l'association de chasse « La Fauvette »

Fin juin (date à préciser) : Assemblée générale de l'ES3C

### Juillet

10 et 11 juillet : Évènement Pass 4 sites (le Château du Pailly, le Fort du Cognelot, les 2 jardins extraordinaires de Cohons) par l'ARCP

14 juillet : Repas par le Comité des fêtes

23 et 24 juillet : Spectacle théâtral au château par l'ARCP

30 et 31 juillet : Spectacle théâtral au château par l'ARCP

### Août

15 août : pique-nique au château.

21 et 22 août : Théâtre « Le Roi Lear » au château par l'ARCP

### Septembre

19 et 20 septembre : Journées Européennes du Patrimoine par l'ARCP.

Et davantage d'évènements si la situation le permet !!

Pour vous tenir informés, <https://www.lepailly52.fr>

**L'équipe municipale vous souhaite  
de belles et heureuses fêtes de fin  
d'année.**



**VOTRE PUBLICITÉ ICI**  
 envoie votre demande à : [mairielepailly@orange.fr](mailto:mairielepailly@orange.fr)

Lors de cette année 2020, une parution publicitaire a été offerte à l'ensemble de nos annonceurs. Ensemble, soutenons nos producteurs et commerçants locaux !

**SMDI** et **asi** s'associent et deviennent...  
**idelik**  
 67 rue de la République à Chalindrey  
 2 av. de Haute-Meuse à Montigny-le-Roi  
[www.idelik.fr](http://www.idelik.fr)

**INFORMATIQUE** vente & réparation  
**BUREAUTIQUE** & boutique photo  
**IMPRIMERIE** & création graphique

**PHARMACIE DE LA ROTONDE**  
**LA ROTONDE**  
 CHALINDREY 03.25.88.53.26  
 Audrey et Damien BORTOLUZZI  
 Pharmaciens

- MATERIEL MEDICAL vente et location
- CHAUSSURES Scholl et Pulman
- SEMELLES orthopédiques
- PROTHESES mammaires
- CONSULTATIONS diététiques



**Ludovic Bailly**  
 Maison BAILLY de Père en Fils depuis 1944

**BOUCHER - CHARCUTIER**  
**TRAITEUR - RÉCEPTIONS**

[www.traiteurbailly.com](http://www.traiteurbailly.com)

**BOULANGERIE - PATISSERIE**

**SPECIALITES**  
 Pain de ferme à l'ancienne  
 Pain décoré  
 Vacherins  
 Pièces montées  
 Brioches



**JACQUOT Olivier et Nathalie**  
 1 rue Victor Hugo  
 52600 CHALINDREY  
 Tél. : 03 25 88 97 81

Elevage familial de Maine Coon - Cocker Anglais  
**PENSON CANINE ET FELINE**



06.86.97.37.73  
[majandco@hotmail.fr](mailto:majandco@hotmail.fr)

52190 Villegustien le lac  
 N° Siret 518 734 033 00013

**TAXI DAVID**  
 ROSELYNE & DAVID

52600 LE PAILLY  
 06 80 70 19 07 52200 STS-GEOSMES

Rayons - Dialyses - Rééducation  
 Entrées et sorties d'hôpitaux - Jour et nuit

**L'essentiel**  
 Salon de Coiffure • Détente et Beauté



50, bis rue Diderot  
 52600 CHALINDREY  
 03 25 88 93 44

**MENUISERIE - AGENCEMENT**  
**ARTIBOIS**  
 MENUISERIE - CUISINE - SALLE DE BAIN  
 ERIC ET WILFRIED  
 18, rue Château du mont  
 52600 CHALINDREY

03 25 88 32 30 - 06 08 22 42 14  
 06 21 79 55 06

**SARL BAUDOIN CARREY**  
**DOMIAL**  
 ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE  
 ÉLECTROMÉNAGER

Depannage - Alarme - Antenne  
 Chauffage - Climatisation

ZI LES MOULIÈRES - 52 600 CHALINDREY  
 03 25 88 52 56

**Sarl CLAUDON Pierre et Fils**  
 Maçonnerie • Charpente • Couverture

- Pavillons
- Rénovation
- Ravalement de façade



**52600 VIOLET**  
 Tél : 03 25 88 17 72 - 03 25 88 45 73  
 Fax 03 25 88 82 66

Siret 338 640 964 00015

**Garage HUGUENOT**  
 RENAULT DACIA

- MÉCANIQUE • CARROSSERIE • PEINTURE
- RÉPARATION TOUTES MARQUES • VENTE Vo-Vn

10, rue de la République  
 CHALINDREY  
 03 25 88 52 32  
[garagehuguenot@orange.fr](mailto:garagehuguenot@orange.fr)



**MENUISERIE DU FOULTOT**  
 Z.I. Les Moulières  
 52 600 CHALINDREY

03.25.88.12.99  
[accueil52@menuiserie-foultot.com](mailto:accueil52@menuiserie-foultot.com)